



DIVORCE TERRAIN AQUIS AVANT LE MARIAGE

Par TONY

Bonjour,

Je vis un divorce difficile et mon ex femme demande une pension compensatoire importante.

Mon ex femme me demande en plus, de lui rembourser l'argent d'un terrain quelle avait acquis avant notre mariage et qui avait été vendu pendant notre vie commune alors qu'il n'y avait pas eu de contrat de mariage d'établi.

Cet argent, 40000 euros, avait été injecté dans la communauté il y a 10 ans et avait servi à nous aider à acheter notre dernière maison.

Nous sommes à la fin de notre divorce, cela fait 7 ans de procédure et cela bloque le partage de notre vente de la maison.

Je suis ok pour un partage équitable de la vente de notre maison mais elle refuse.

Aujourd'hui, en plus de sa pension compensatoire, elle me réclame la totalité de l'argent de son terrain.

Que dit la loi dans cette situation et dois je oui ou non lui rembourser l'argent de son terrain SVP ?

Je vous remercie par avance de votre Réponse.

Bien Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous êtes depuis 7 ans en procédure sans avocat ? Ou alors vous ne lui avez pas posé la question ?

Parce que lui connaît le dossier, qui semble complexe et saura vous conseiller bien mieux que nous sur la base de vos quelques lignes.

Mon avis personnel et qui n'engage que moi (et encore...) :

Parfois il faut savoir faire la "part du feu" pour conclure un partage difficile...

Par DIU1973

BONJOUR

"Cet argent, 40000 euros, avait été injecté dans la communauté il y a 10 ans et avait servi à nous aider à acheter notre dernière maison".

Donc, madame détient les actes, cela suffit à justifier sa réclamation, elle a droit au retour de ce bien propre.